L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau: 1973 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 11 OCTOBRE 1884.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées........ Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles....

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé:
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'étre mises en rapport d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gia (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. ... Illaume & Cie., négociants en vins fins et cognac ... à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de tissus secs pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Roy & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et grains à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vivienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decandt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cararre, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Sedan, Toulouse, Périgueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clemenceau—Sénateur.
Cordier—Sénateur.
Paul Bert — Député.
Henri Chavoir — "
Clemenceau — "
Mgr Freppel — "
Tony Révillon — "
Spuvier — "
Baron de Soubeyran — "
Souiller — "
Wilson — "
Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Casbert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Spectacles, Bals, &c

Académie de Musique de Bidwell.

Samedi, 11 Oct, dernière représentation de

DAD'S GIRL.

Matinée, à 12 M. Le Soir, à 8.
11 oct—1f

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Commençant Dimanche, 12 Octobre.
MATINEES MERCREDI ET SAMEDI,

"FRONT."

La Comédienne sans rivale,

FLORA MOORE,

Dans le grand succès,

A BUNCH OF KEYS,

Secondée par W. Crosbie, Chas. Sawtelle, Harry Booker, J. H. Branick, Wm. Ryno, Valentine Drescher, Miles Cig Trevor, Kate Thayer, Minnie Luckstone, Jennie Bartine.

Dimanche, 19 octobre—ONLY A WOMAN'S HEART. 11oct—

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.

Ce temple d'amusement populaire, réparé et décoré entièrement, ouvrira

Dimanche, 12 octobre 1884,

Avec le mélodrame équestre de M. James H. Wallack, intitulé

THE BANDIT KING,

Avec une importante compagnie dramatique, faisant paraître les chevaux dressés Bay Raider et Roan Charger.

DIMANCHE, 19 Octobre — L'extravagance THE DEVIL'S AUCTION.

Le Contrôle s'ouvrira le jeudi, 9 octobre.
5 oct—

PAVILLON FARANTA,

Coin Congrès et Dauphine, 3e District

CE SOIR ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE

Représentation du grand drame à sensation, en 5 actes et 2 tableaux

LES DEUX ORPHELINES.

Splendide mise en scène. Accessoires et costumes nouveaux. Musique ravissante.

Tous les artistes sont de premier ordre.
25sept—

Proclamation par le Gouverneur

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

Conformément aux résolutions adoptées par le Bureau de Santé de l'Etat, et en vertu des lois décrétées dans ce but, moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'émets la présente proclamation pour amender celle qui a été promulguée le 16 avril 1884 au sujet de la quarantaine, et pour réduire la durée de la dite quarantaine de dix à cinq jours. Ce changement s'opérera à partir du 1ER OCTOBRE 1884.

En outre, tenant compte de la recommandation du Bureau de Santé, j'ordonne que toutes les restrictions quarantenaires et toute détention de navires arrivant dans un port quelconque de l'Etat de la Louisiane, soient complètement suspendues à partir du 31 octobre 1884. Il est bien entendu que rien dans la présente proclamation ne sera interprété de manière à altérer ou modifier les mesures déjà prises par le dit Bureau de Santé à l'endroit des navires arrivant de ports où sévit le choléra.

En foi de quoi j'appose ici ma signature, accompagnée du sceau de l'Etat de la Louisiane, en cette ville de Baton-Rouge, ce 27e jour de septembre 1884.

Par le Gouverneur, S. D. McENERY.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.
30sept—8f

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99
Réassurances et primes remboursées	21,127 18—$155, 6 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et recte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO,	J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY,	JOS A SHAKSPEARE
D. FATJO,	JNO B LALLANDE,
M. W. SMITH,	D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE,	B. W. TAYLOR.

17 juin

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & CO:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

DEMANDES.

On demande des cordonniers, au No. 38 rue St Charles.
8 oct—5f

A VENDRE.

A vendre.—Deux jeunes mulets du Texas. S'adresser à Stauffer Macready & Co, 71 Canal. 5 oct—6f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille 29 avril

Transfert de bureau.—A. WILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

INSTITUTIONS.

PENSIONNAT
SOUS LA DIRECTION DES
DAMES URSULINES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

OUVERTURE des classes MERCREDI, 1er octobre 1884. Réduction de Prix.

Pension et Enseignement $18 par mois, payable d'avance par mois ou par trimestre.

Pour plus amples informations, s'adresser au Couvent même, ou à la branche coin des rues Remparts et Esplanade, ou à MM Lafitte & Dufilho, 19 St-Louis. 2oct—

COLLÈGE DES JÉSUITES,
RUE BARONNE.

LES Cours recommenceront à ce collège, jeudi 2 octobre.

THEOBALD W. BUTLER S. J.
28 sept—12f Président.

COLLEGE ST. ISIDORE.

Coin Peters et Reynes, 3e district, Nlle-Orléans

CE pensionnat offre toutes les facilités désirables pour une instruction chrétienne et commerciale. L'enseignement comprend en outre le français et l'allemand. Situation excellente. Conditions raisonnables. Pour le catalogue, s'adresser au

Rév. J. SCHERER, C. S. C.
Président.

21 sept—1 mois, Dim. Mar. Jeu.

INSTITUT MARKEY & PICARD,

Au coin des rues Esplanade et Rocheblave, Nlle-Orléans.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR JEUNES FILLES.

Les cours réguliers recommenceront LUNDI, 1er septembre.

Pour plus amples informations ou prospectus, s'adresser à l'Institut. 28 août—3m Mar,J,D.

JEFFERSON ACADEMY.
No. 95 rue Conti,
Entre Bourbon et Dauphine.
Dirigé par
WILLIAM HENRY.

La 48e session annuelle commencera lundi, 1er septembre, 1884.

Les classes du soir seront rouvertes le même jour.

24 août au 1 sept—1 sept au 21 oct—mar jeu dim

Collège du Mont Ste-Marie,
Emmittsburg, Maryland.

LA réouverture aura lieu le 5 septembre. Il y a trois départements: Classique, Commercial et Théologique

Conditions: Département classique, par semestre........$150
Département de commerce........$140
Département des juniors........$125

S'adresser au Très Rév Wm Byrne, Président, ou à Ernest Lagarde, professeur de langue moderne et de littérature anglaise.

Pour plus amples informations s'adresser chez Hy Trémoulet, 7, rue Decatur.

Pour les Louisianais il y aura des vacances à la Noël afin que les élèves de cet Etat puissent prendre part à la célébration du Centenaire. Ces vacances dépendront du nombre des élèves.

6 juillet—3 in—Mar.Jeu.Sam.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institut 17 août

Leçons d'Espagnol.

Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 514, rue Magasine, près Felicity.
26mars—

Lisez! Démocrates! Lisez!

Cinq mois pour Deux Piastres seulement.

The National Daily Democrat,
Washington, D. C.

GRAND journal démocratique quotidien composé de 28 colonnes renfermant toutes les nouvelles de Washington, aussi nouvelles locales politiques, générales et étrangères, expédié partout à partir de ce jour jusqu'au 30 Novembre au prix de Deux piastres seulement. Nous désirons que le National Democrat soit entre les mains de tout bon membre de notre parti et dans ce but nous avons réduit le prix de l'abonnement à ce que coûte seulement le papier blanc. Un abonnement gratuit à quiconque nous procurera trois abonnés. 20 juil—6m

Avis d'Election

BUREAU DU SHERIF CIVIL,
Paroisse d'Orléans,
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1884.

EN VERTU D'UNE PROCLAMATION émise par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane en date du 11 août 1884 ordonnant qu'une élection ait lieu

Mardi le 4me jour de Novembre 1884

(le deuxième mardi après le premier lundi du dit mois), de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi dans le but suivant, savoir:

1. D'élire au scrutin général huit électeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'Etat en général, et six les différents districts électoraux de l'Etat;

2. D'élire des Représentants pour représenter l'Etat de la Louisiane au Quarante-Neuvième Congrès des Etats-Unis, lesquels doivent être élus par les suffrages des électeurs des différents districts congressionnels, pour une durée de deux années, à dater du 4me jour de mars 1885;

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la Session Extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Mardi, le 4e jour de Novembre 1884,

(le mardi suivant le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection que désignera le gouvernement municipal de la Nouvelle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants, ainsi que l'ordonne la proclamation ci-dessus mentionnée, savoir:

1° Huit Electeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'Etat en général et six les différents districts électoraux de l'Etat.

2° Deux représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis, lesquels seront élus par les électeurs qualifiés des deux districts congressionnels suivants (dont font partie la ville de la Nlle-Orléans et la paroisse d'Orléans), pour le terme de deux ans, à dater du quatrième jour de mars 1885, savoir:

Un représentant du premier district congressionnel, composé des troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et quinzième wards de la ville de la Nlle-Orléans, (ainsi que des paroisses Plaquemines et St-Bernard.)

Un représentant du deuxième district congressionnel, composé des premier, deuxième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix septième wards de la ville de la Nlle Orléans, (ainsi que des paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste et St. Jacques.)

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
4 oct—au 4 nov.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1884.

Auguste Jean Louis	Jovinet Jeanne
Abadie Jean	Labory Jeanne Marie
Abadie Jean Dominique	Lamolle Marie (épouse Bardou)
Abrial Jean Marie	Ludwig Jacques
Blondel Joseph	Larrieu-Labordenave Jean
Blot Arthur	Lougaud
Boslay ex maréchal des logis chef	Moutagu François
Baron Jean	Monnier Lazare
Boyron Jean Pierre	Mounier André
Biaras M. et Mme	Martin Jean
Brogoul Antoine	Meyer Jean Nicolas
Canat de Chavry Louis	Mourian François
Carrière & sens Seixas syndic	Nassant Jean Baptiste
Charvet Joseph	Prat dit Gaston Marigny
Chéchin Charles	Pétrel Joseph
Courtiade Jacques	Péna Frank
Capdevielle Charles	Prudhomme Louis et André
Coucy Alexandre	Petitpas comte de Anglade
Claverie Jean Marie	Paoli J D N E
Dupuy Mme Vve	Piffet Jean Baptiste
Despax Jean Marie	Rhétoré Clovis
Dasté Dominique Albert Marcel	Riquet Mlle Léonie
Duclos François de Miélan	Rousseau Victor
Delavallade Benjamin	Raisin Mme Louis
Dufort Henri	Riquet Eugène et
Escudé Gabriel	Riquet Eugénie
Faure Silveste Casimir	Roffier Charles
Gauthier Emile	Saint-Upery Bernard
Godin Mme	Schwartz et Madeleine Rapp
Geoffroy Vve née de la Motte	Saillant Ephécine
Gombiano Pierre	Ternaud Baptiste
Guérin Michel Jean et Marguerite	Vignes Jeanne Vve Ladoux
Guérin Toussaint	Vogelsait Marguerite
Guérin Michel	Willems Edouard et
Guisot M	Mme Jeanne Camille
Hourné Firmin	Oremmon.

La Nlle-Orléans, le 1er octobre 1884,
Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

L.S.L.

OUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d'ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K,
—DE—
LA COMPAGNIE DE

LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 OCTOBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'United States ou American Express Money Order, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

A. Geiger & Co. vs. F. A. Perrilloux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,140 — En vertu d'un ordre de vente en date du 7 octobre 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 13 octobre 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le contenu d'un atelier de tailleur, maintenant transporté à mon entrepôt sur la rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, et consistant en un grand assortiment de draps, casimirs, tables, installations et autres articles, etc., conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 oct—9,10,11,12,13

Albert B. Lehde vs. Mme Mary Bevan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 12,117—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 novembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ou portion de terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 251, qui est borné par les rues St Patrick, St David, Harmonie et Septième; le dit terrain ou portion de terrain, formant le coin des rues Harmonie et St Patrick, mesure, d'après un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 20 avril 1881, annexé à un acte en l'étude de W. H. Pascoe, notaire, soixante deux pieds huit pouces et une ligne de face à la rue St Patrick, cinquante-six pieds dix pouces de largeur dans le fond sur quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur sur la ligne attenant au lot A. et au bon pied quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de façade à la rue Harmonie.

Etant la même propriété qui fut acquise par la défenderesse, comme elle le déclare, avec de l'argent reçu par elle de la succession de sa tante Maria Aldrich, de Mt Vernon, Indiana, de Christophe Fungesser, conformément à un acte passé pardevant W. H. Pascoe, notaire, le 28 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 oct—4,10,17,24,31 nov4

Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans et al. vs. J. B. Moore & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,914—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 21 octobre 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ce qui en dépend, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Girod, designés par les Nos. Un et Deux, sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, notaire, et mesurant d'après ce plan. Le lot No Un, au pied américain, trente-un pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No Deux touche au lot No Un et forme le coin des rues Dryades et Lafayette et a au pied américain, trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette, entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes. Ensemble avec les machines, bouilloires, pompes, réservoirs en fer battu, barils à filtrer, tuyaux, poulies, etc., faisant partie de la propriété ci-dessus et ayant le caractère d'un immeuble.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, un montant suffisant pour payer la somme actuellement due aux demandeurs dans la susdite affaire, à savoir: $2000 avec 8 0,0 d'intérêt par an du 31 juillet 1883 au 3 août 1884 et 8 0,0 d'intérêt par an du 3 août 1884, jusqu'au jour de la vente; 5 0,0 honoraires d'avocat sur $6,000 et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété, le reste du prix d'adjudication payable moitié, le 3 août 1885, avec intérêt au taux de 6 0,0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1885 et de 8 0,0 après cette date jusqu'à parfait paiement; l'autre moitié le 3 août 1886 avec intérêt à raison de 6 0,0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1886 et au taux de 8 0,0 après cette date jusqu'à parfait paiement, le tout avec le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété adjugée.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

NOTA.—On pourra obtenir du shérif civil la permission d'examiner la propriété ci-dessus tous les jours, excepté les dix jours précédant la vente; et pendant ces dix jours précédant la vente on pourra examiner la dite propriété tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, en s'adressant au gardien sur les lieux.

19 sept—19, 26—3, 10, 17 21oct.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Lassus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,247—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Lassus, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct—7 11 16

Succession de Wm. B. Lloyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,211—Division—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. B. Lloyd, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
9oct—2,7,11

Succession de B. Gerde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,212 Division B—Attendu que Peter Gerde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de B. Gerde, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 oct—4 8 12

Succession de Samuel Gould.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.— No 11,599—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Williams T. Durand, Exécuteur Testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 oct—5, 9, 14.

Succession de Mme Ellen V. Dowsing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,700—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau provisoire présentés par Mlle Jane E. Abert, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct 5,9,14

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

J. B. Moore & Co. vs. leurs Créanciers. } No. 12,249.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires, est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue conformément à la loi, par devant George O. Praet, notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le 15 novembre 1884, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que H. Renshaw Jr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues; et que J. B. Moore soit appointé syndic provisoire sous un cautionnement de six mille dollars.

Nlle Orléans 6 octobre 1884.

(Signé) A. L. TISSOT, juge.

Pour copie conforme,
JAS. D RANKIN,
Député-Greffier.
8oct 3f

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 14ème jour de juin 1884, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes suivants, savoir:

Interdiction de Frederick Hecker, Jr. } No 8,869, Division "C."

Cette affaire a été appelée aujourd'hui par continuation A. M. Henderson pour le demandeur, le défendeur étant absent et non représenté. La Cour ayant entendu les plaidoiries et les témoignages ainsi que les motifs allégués de la part du défendeur à l'appui de l'exception euregistrée, et considérant en outre qu'il était pleinement établi que le défendeur Frederick Hecker Jr est complètement dépourvu de raison et doit être interdit;

Il est ordonné, adjugé et décrété que l'exception enregistrée au nom du défendeur est écartée, et que le dit Frederick Hecker Jr est par le présent déclaré incapable d'accomplir raisonnablement aucun des actes qu'une personne majeure et saine d'esprit pourrait accomplir, et conséquemment qu'il est interdit à tous égards.

Jugement rendu le 24 juin 1884.
Jugement signé le 28 juin 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3e jour d'octobre 1884 de l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre.

M. A. McDONNELL.
Député Greffier.
4 oct—3f - 1fpsem

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNE a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

—Dans l'affaire de—

Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith.

No 12,075—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan à un long crédit pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu et signé le 18me jour de septembre 1884, dans l'affaire de Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith, dossier No 12,075, pour un partage, il sera vendu—

Propriétés dans le Premier District.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Erato, Sud Rampart et Clio, designé par le No. 14 et mesure vingt-neuf (29) pieds de face à la rue Sud Rempart, sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet comme le ci-dessus décrite Le dit lot forme le coin des rues Sud Remparts et Clio, et mesure vingt-neuf (29) pieds quatre (4) pouces et deux-huitième (2-8) d'un pouce faisant face à la rue Sud Remparts sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur et façade à la rue Clio, entre lignes parallèles.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, White et Sud Franklin, et désigné comme le lot No neuf (9), Le dit lot forme le coin des rues Erato et Sud Franklin, et mesure trente-deux (32) pieds de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur et façade à la rue Erato de quatre-vingt-seize (96) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Julia, Baronne et Dryades et désigné par le numéro cinquante-deux (52), lequel lot de terre mesure vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Delord, sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, ouvrant sur chacune des rues Baronne et Julia, commune avec ce terrain et autres adjacents

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus dernièrement décrite désigné par le numéro cinquante-trois (53) et mesurant vingt cinq (25) pieds de face à la rue Delord sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, s'ouvrant sur chacune des rues Dryades et Baronne, commune à ce terrain et autres adjacents

Toutes les mesures ci-dessus sont au pied américain, entre lignes parallèles, et d'après les plans exposés sur les lieux de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acheteurs, et la balance en paiements égaux à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, les billets seront divisés en coupons au gré des acquéreurs, et garantis par hypothèque spéciale avec lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles y compris 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, transfert de polices d'assurance. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1884, et feront au comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas T Soniat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

21 sept—21 23 28—oct 5 12 19 et 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

MASTER'S SALE.

Cour de Circuit des Etats-Unis

District Oriental de la Louisiane Master's Sale. W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet. Vente Importante de valeur, de Vingt-huit Ilets de terre, subdivisés en 565 lots sur le chemin de Gentilly et à proximité dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, tous élevés Secs et d'un Accès Facile au quartier des affaires de la ville. On peut y établir de délicieuses résidences rurales unissant le calme et la tranquillité de la campagne au confort et aux agréments de la ville. Ces terrains conviennent particulièrement à l'établissement de vergers, de potagers et de laiteries. Vente à un long crédit et à un faible intérêt;

Conformément aux décrets en équité de l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane, rendus le 6me jour de Juin 1884 dans les différentes affaires de Mary E. Randolph, veuve de feu Wm. M. Randolph, contre Myra Clark Gaines No 10205 et de Gaston L. Rousseau, administrateur de la succession de Mme Louise Hubert, veuve de feu Warren Hubert, contre Myra Clark Gaines No 10366, je soussigné agent spécial et master in chancery de la dite cour, vendrai par l'entremise de W. I. HODGSON, Encanteur—

MERCREDI, 15 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en cette ville aux derniers et plus forts enchérisseurs les propriétés ci-après décrites, appartenant à la défenderesse, Mme Myra Clark Gaines, et par elle acquises, reconnues et en possession comme faisant partie de l'héritage de feu Daniel Clark, savoir:

Dans le Troisième District.

1. Dix-sept lots de terre dans l'ilet No 1927, borné par les rues Abundance, Treasure, St-Antoine et Bagatelle.

2. Vingt-quatre lots de terre, étant l'ilet entier No 1928, borné par les rues St-Antoine, Annette, Abundance et Treasure.

3. Quatorze lots de terre, étant l'ilet entier No 1931, borné par les rues Treasure et New Orleans, Landon et Marigny Avenue.

4. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 1965, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Benefit et Treasure.

5. Dix-neuf lots de terre, dans l'ilet No 1971, borné par les rues Frenchmen, Champs-Elysées, Benefit et Treasure.

6. Dix-huit lots de terre dans l'ilet No 1972, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.

7. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 2102, borné par les rues Marigny, Mandeville, Benefit et Humanity.

8. Vingt-quatre lots de terre, étant l'ilet entier No 2103, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Humanity et Benefit.

9. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 2104, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Humanity et Benefit.

10. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 2105, borné par les rues Français, Union, Humanity et Benefit.

11. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 2109, borné par les rues Annette, New St-Bernard, Humanity et Benefit.

12. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 2110, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Humanity et Benefit.

13. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 2138, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Humanity et Pleasure.

14. Vingt-quatre lots de terre, étant l'ilet entier, No. 2140, borné par les rues St-Antoine, Annette, Humanity et Pleasure.

15. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2142, borné par les rues Français, Union Humanity et Pleasure.

16. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2244, borné par les rues Champs-Elysées Français, Humanity et Pleasure.

17. Vingt-quatre lots de terre, étant l'ilet entier No. 2245, borné par les rues Champs-Elysées Marigny, Humanity et Pleasure.

18. Vingt-six lots de terre étant l'ilet entier No. 2147, borné par les rues Mandeville, Espagne, Humanity et Pleasure.

19. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2229, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Richelieu ou White et Pleasure.

20. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 2282, borné par les rues Français, Union, Richelieu ou White et Pleasure.

21. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2286, borné par les rues Annette, Nouveau St-Bernard, Richelieu ou White et Pleasure

22. Dix-neuf lots de terre, étant l'ilet entier No 2267, borné par les rues Nlle Orléans, Richelieu on White, Nouveau St-Bernard et Pleasure et le Chemin Gentilly.

23. L'ilet de terre triangulaire, No. 2326, borné par les rues Nouveau St-Bernard, Annette et Richelieu ou White et le Chemin Gentilly.

24. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 2331, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Richelieu ou White.

25. Treize lots de terre, dans l'ilet No. 2468, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Beauregard.

Dans le Deuxième District.

26. Trois lots de terre Nos 3, 19 et 20, dans l'ilet No. 350 borné par les rues Septième, Broad Live Oak et Bellechasse

27. L'ilet de terre triangulaire, No 353, borné par les rues Ursulines, Bellechasse et White.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par ilet ou subdivisions, conformément aux plans que l'on peut voir au local de la vente.

CONDITIONS—Comptant au moment de la livraison des titres; ou un tiers comptant et le reste en paiements égaux, à un et deux ans à partir du jour de la vente au gré des acquéreurs. La balance portera 6 0,0 d'intérêt courant et 8 0,0 d'intérêt éventuel avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur, ainsi que toutes les autres garanties habituelles. Les billets seront divisés en coupons si les vendeurs le désirent. Un dépôt au comptant de 10 0,0 sur toutes les ventes sera fait sur les lieux pour assurer l'exécution des dites ventes.

Les propriétés ci dessus seront vendues libres d'hypothèques et de charges quelconques; libres aussi de toutes taxes d'Etat, de ville, de drainage, y compris celles de l'année 1884.

Les actes de vente seront exécutés par le Master pardevant SAMUEL FLOWER, Notaire, aux frais des acquéreurs.

WARD & URLEY,
Special Master in Chancery.
SINGLETON & BROWN,
H. D. OGDEN,
Solliciteurs pour les Demandeurs.
14 sept—14,21,28—oct 5,12 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Résidence Cottage,

Au coin des rues Genois et St-Antoine.

Succession de feue Catherine Wolf, épouse de David Hansel—No 9469.

Dans le Troisième District—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District, maintenant en congé, en date du 11 septembre 1884, pour le compte de la succession de Catherine Wolf, épouse décédée de David Hansel, No 9469 du dossier de la Cour, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 81, borné par les rues St Antoine, Genius, Liberal et Bagatelle, désigné par le lot No 1 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Antoine sur une profondeur et façade à la rue Genius de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes au pied américain.

Les améliorations comprennent une agréable résidence cottage avec 4 chambres, jardin, &c.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, 10 pour cent devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

14 sept—14 21 28—5 12 18 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN

Une maison cottage désirable et confortable, avec deux corps de logis, No 598 rue Craps, dans le Troisième District de cette ville.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur-Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, le 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Craps, Enghien, Dauphine et Port, mesurant 29 pieds de face à la rue Craps sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations consistent en une maison cottage à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant de chaque côté 2 chambres, 1 cabinet et une galerie; cuisine couverte en ardoises, ayant une chambre sur chaque côté. Dans le fond du dit terrain il est une maison cottage solidement construite, couverte en ardoises ayant deux chambres, un cabinet et une galerie louée à location séparée et entièrement indépendante de la maison principale sur la façade; puits, cuve, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an de crédit en billet d'acquéreur à son propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat dues cette année, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de la vente sur le montant de son adjudication.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse. 11oct—11 18 25

Jolie Résidence, No. 205 Chemin du Bayou, presque en face de l'église St. Augustin.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville-SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan-St-Charles il sera vendu la propriété ci-après décrite à sa voir;

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, T ème, Quartier et St Claude.

Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant, et l'autre à un an de crédit pour un billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes exigibles en 1884 en sus du montant d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11,18

Magnifique résidence en briques à deux étages.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Passin, Conti et Bienville, mesurant 21 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 64 pieds à la rue Conti.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit portant 8 0,0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1884 en sus du prix d'adjudication et déposeront 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. A. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs. 11oct—11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison cottage à un étage.

No 340 rue St Philippe, formant l'encoignure de la rue Galvez, dans le Deuxième District de cette ville.

Succession de Charles Delassize.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 12 051.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Division D, maintenant absent en congé, en date du 10 septembre 1884, il sera vendu, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'ilet No 17, borné par les rues Galvez, St Philippe, Dumaine et Miro, mesurant 29 pieds de face et 3 et 2 lignes de face à la rue St Philippe, 29 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 6 et 91 pieds 7 pouces et 1[4 de ligne sur la rue Galvez et 91 pieds 7 pouces et 1[4 de ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Les améliorations comprennent une maison cottage à un étage, reconnu de la rue, ayant trois chambres, un cabinet et galerie, cuisine ayant une chambre, cave, puits, parterre et lieux d'aisance, aussi une petite bâtisse faisant face aux rues St Philippe et Galvez, en usage comme dépôt de bois et de charbon.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Chrétien, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20 27—oct 4,11,18,25

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage rue Donne

Succession de Harriet Jane Eppe, épouse décédée de Geo. J. Boisseau.

No 12,186—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division A siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Division D, en date du 30 septembre 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci dessous décrite, à savoir—

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Dorgenois et Rocheblave, les dits lots mesurent ensemble 50 pieds de face à la rue Douane, et 3 et 4 pouces, et chacun mesure à la rue de la Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire.

8 oct—8 18 25—nov 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à proximité du site de l'Exposition, etc.

Succession de George Jacob Weigel et de Elizabeth Lihman, son épouse—No 10,646

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR,—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet;—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 août 1883, il sera vendu, à l'encan—

1° Treize terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Preston, Calhoun, Market et l'Avenue Henry Clay, formant la moitié du dit ilet, mesurant 334 pieds 4 pouces 5 1[2 lignes de face à la rue Preston, 327 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Market, 323 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Henry Clay. Les lots Nos. 6 à 10 inclus la façade sur la rue Calhoun, mesurent chacun 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la dite rue sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos. 11, 12, 13, font face à la rue Preston et mesurent chacun 31 pieds 4 pouces 7 1[2 lignes sur une profondeur de 62 pieds 3 pouces 1 ligne. Les lots Nos. 14 à 18 mesurent chacun 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Henry Clay sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence cottage, au coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Preston, et une résidence cottage, au coin des rues Calhoun et Preston

2° Un certain terrain dans l'ilet ci-dessus décrit désigné comme lot No 2, mesurant 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur de 120 pieds.

3° Six terrains avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Dufossat et Soniat, les dits lots sont désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement; le lot No 13 forme le coin des rues Chestnut et Dufossat et mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur et façade à la rue Dufossat de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 14 mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 15 et 16 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 12 mesure 31 pieds de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois

Conditions de la vente—Comptant, les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Bendernagel, notaire.

16 sept—16,24—1,9,18 oct

Médaille d'Or, Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18nov—

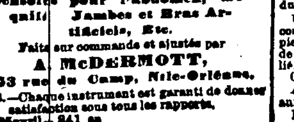

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—941 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété élégante dans le Sixième District.

Succession de Dominique Bertin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 12,147.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 8 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'Avenue Louisiana, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 161 pieds 5 pouces entre lignes parallèles au pied américain.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet, désigné par le No 6 et mesurant 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 161 pieds 5 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

3° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet, et mesure 48 pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain

Conditions Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

2 oct—2,11,18,25—1,8 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District, coin des rues Dumaine et Galvez.

Deux terrains de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Washington, entre Troisième et Quatrième.

Un lot de comptes à recevoir.

Dans l'affaire de William Heyle vs ses créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 11,746.

Vente de Syndic

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite cour Division A, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe juge de la dite cour Division C maintenant absent en congé, daté du 9 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Galvez, Ste-Anne et Johnson formant l'encoignure des rues Dumaine et Galvez, et mesurant 33 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 76 pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Galvez, au pied américain.

2° Deux certains terrains dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No. 27, borné par les rues Washington, Troisième, St. Jean et Quatrième, qui mesurent chacun 33 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington sur 160 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles les dits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 et se touchant.

Conditions—Comptant

Actes de vente par devant C. G. Andry, Notaire, aux frais des acquéreurs, les acquéreurs payant en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

3° Un nombre de comptes ouverts d'après un inventaire enregistré.

11 sept—11, 20, 27, oct—4, 11, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Successions d'Eugène Gorrondona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrondona, No. 9090, Division A, No. 10,863, Division C., de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 11 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Locust, Freret, Première et Magnolia et formant l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds à la rue Première entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

6 sept—6,13 20,27, 4,8,11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 Meubles de salon en palissandre, richement sculptés—Meubles élégants de chambre à coucher en palissandre, avec armoire à glace à doubles battants. Belles glaces de cheminée et pour panneaux à riches cadres dorés. Tables dorées pour salon. Magnifique pendule et candélabres en bronze. Jolies gravures. Aussi, un admirable piano Pleyel.

Succession de Mme Marie Louise Casse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 505.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau: 45 rue Royale—LUNDI, 13 octobre 1884, à 10 heures du matin, au lieu No 291 rue St Remparts, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 27 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan des articles ci-dessous décrits, à savoir:

Les articles ci-dessus mentionnés, ensemble avec un assortiment général de meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, cuisine et effets d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

30 sept—3—oct 4,11 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison à deux étages et de valeur dans le Sixième District, rue Magazine, entre Valmont et Bellecastle.

Succession de Catherine Dimmenetta.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 12,121

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau: 45 rue Royale—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 22 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Live Oak, maintenant Constance, Valmont et Bellecastle, et mesurant 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—comptant

Acte de vente pardevant W. O Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

24 sept—24—oct 4 11,18,25

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisses de la "Louisiana Troy Laundry Company,"

Nos 37, 39 et 41, rue Bourgogne, et le contenu comprenant

Appareils pour Blanchisserie, Bouilloire, Machine, Wagons, Harnais, chevaux et Meubles de bureau.

Résidence No 74, rue St. Pierre.

Succession d'Eugène Gérard.

No 12,047.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er novembre 1884, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 23 septembre 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite—

1° La bâtisse en briques désignée par les Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Remparts et Douane, dans le Deuxième District de cette ville; le terrain mesure 59 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 150 pieds, au pied français. Cette propriété est maintenant occupée par la blanchisserie à vapeur connue sous le nom de Louisiana Troy Laundry Company

2° Une portion de terre touchant dans le fond à la propriété ci-dessus décrite et mesurant au pied français, 60 pieds sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne, 60 pieds sur une ligne parallèle à la rue Remparts, sur 30 pieds de profondeur entre les dites deux lignes

3° La bâtisse en briques à deux étages désignée par le No 74 de la rue St Pierre, dans l'ilet borné par les rues St Pierre Toulouse Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue St Pierre sur 120 pieds de profondeur, au pied français, et a été réduit au pied américain d'après un plan fait par Chas De Armas, en date du 24 mai 1860 comme suit: 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire.

Le même jour, 1er novembre 1884, à 1:30 de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, sur les lieux Nos. 37, 39 et 41 rue Bourgogne, le contenu du dit local, comprenant un établissement de blanchisserie, bouilloire, machine, wagon, harnais et un cheval, meubles et installations de bureau, d'après un inventaire.

Conditions—Comptant avant livraison.

28sept—28—5, 12, 19, 26oct—1 nov.

PAR ALBERT PAUL.

Succession de M. Sandford.

No 12,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, 88 rue Royale—LUNDI, le 20 octobre 1884, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la buvette de Barrett, coin des rues Villeré et Bouny, par ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 16 septembre 1884, la propriété suivante—

Un lot de terre situé à McDonoghville, désigné comme lot No 4, de l'ilet No 11, mesurant 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 112 pieds, conformément à un plan de Jos Pilié, en date du 5 décembre 1832.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant E. Cambray, notaire aux frais de l'acquéreur.

19 sept—19,26—oct 3,10,17

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Placement rémunératif.

Nos. 13 et 15 rue Toulouse, entre Chartres et Decatur.

Deux bâtisses en briques à quatre étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale. —SAMEDI, 25 octobre, 1884 il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Decatur, Chartres et Jefferson, désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan dressé par Eugène Pilié, architecte le 9 octobre 1884, mesurant comme suit: Le lot No 10, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 80 pieds sur la ligne du lot No 11, 79 pieds 9 pouces sur l'autre ligne latérale et 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond. Le lot No 11, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 80 pieds sur le côté du lot No 1 et de 80 pieds 3 pouces sur l'autre ligne latérale et 26 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations sur le lot No 10 comprennent une bâtisse en briques à 4 étages, ayant au rez de chaussée un café et environ neuf chambres habitables aux étages supérieurs. Grandes galeries en fer au second et au troisième étage, cour pavée, hydrant, cuve, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 13 rue Toulouse

Les améliorations sur le lot No 11 sont identiques à celles du lot No 10 et portent le numéro municipal 15 rue Toulouse

Ces propriétés sont maintenant louées au taux modique de $90 par mois, de $1080 par an pour les deux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0,0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0,0 honoraires d'avocat, assurance par l'acquéreur et transfert de la police au vendeur et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour l'année 1884 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 oct—11,12,18 au 25

ATTENTION.

CONNAISSEURS, AMATEURS, IMPORTATEURS, MARCHANDS DE LIQUEURS, RESTAURATEURS, CAFETIERS, PROPRIETAIRES D'HOTELS Et Autres.

500 Caisses, plus ou moins, des célèbres marques de vins fins: Richebourg, St-Michel, Château Le Roc, Château Gamet Lacaille 1875, Château Kirwan 1872, 1873, 1879; Château Margaux 1873, Corot Margaux, Corot Pontet Canet, Corot Château Margaux, Corot Château Sauternes, Vins de Bourgogne Moulin à Vent, Pommard, Caraton, Chambertin 1874, Clos de Vougeot 1865 1869, Chablis, Romanée, grandes et petites bouteilles

100 Caisses, plus ou moins, Absinthe Pernod, Cognac Castillon, Vinaigre, Eau de Fleurs d'Oranger, Prunes Impériales, etc

38 Paniers Anisette, 65 caisses Sardines et Petits Pois.

115 Dame-jeannes vides, 5, 2, 1 et 1[2 gallon.

150 Boîtes 1[2 et 1[4 Truffes première qualité.

75 Demi-barriques, plus ou moins, Cognac Pinet Castillon, Sherry Duff Gordon, Porto Alley, Rhum de la Nouvelle Angleterre

700 Caisses Savon Castille, rayé bleu et rouge.

60 Barriques, plus ou moins, Vins Pujols, Sauternes, Château Sauternes, Wurtenberg, Morbier St-Estèphe, Pauillac, St-Julien, Bichebon.

10 Quarts de barriques, plus ou moins, Sherry Paul Emile Thomas.

101 Caisses Huile Lucca et grand nombre de marques bien connues de Vins, Liqueurs, etc. Aussi, les meubles de bureau, coffre-fort, etc., dont on trouvera les détails dans des catalogues qui seront émis le 17 octobre et que l'on peut se procurer au bureau des encanteurs

P. E. Bruiatour & Co vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,701.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale. —MARDI, 21 octobre 1884, et les jours suivants, à 10 1[2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au Magasin Bonded Warehouse C. S. B. W. No 4 et 5, rue North Peters, entre Conti et St-Louis, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 octobre 1884, dans l'affaire ci dessus les articles ci-dessus mentionnés, en lots au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant, avant livraison

Les comptes devront être payés au bureau des encanteurs 10oct—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés améliorées et terrains nus dans le Deuxième District.

La jolie résidence en bois à deux étages, avec un grand terrain, No 157 rue Dorgenois, entre Dumaine et St Philippe.

Cottage seul et terrains nus sur les rues St Philippe et Broad.

Succession d'Edward Abell, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,957.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES WARREN HOMES, Encanteur Bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI, 8 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division C maintenant absent en congé, en date du 23 septembre 1884, Dossier No 11,957, pour compte de la succession d'Edward Abell, décédé, il sera vendu

1° Un certain morceau et portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, St-Philippe et Dumaine, designé comme lot A, et mesure 61 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Dorgenois, 47 pieds 9 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 157 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages ayant 12 ou 14 chambres, maison à lavage et de bois, etc., et connu comme No 157 rue Dorgenois

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et la touchant dans le fond, désigné comme le lot B, mesurant 78 pieds 6 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot A et à une profondeur de 187 pieds 9 pouces et 6 lignes

3° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même District et ilet, touchant à la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot C, mesure 67 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade à la rue Broad de 100 pieds, entre lignes parallèles et forme le coin des rues Broad et St Philippe

4° Quatre lots de terre de valeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, les dits lots se touchant et mesurent: le lot No 6, 33 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, les améliorations consistent en un cottage pour résidence, renfermant 4 chambres, balcon sur la façade et le côté, citerne, etc,

Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles,

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un cottage pour résidence contenant 5 chambres, cuisine, citerne, etc., avec balcon sur la façade et le côté.

Les lots Nos 7, 8 et 10 sont vacants.

5° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 12, mesurant 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage pour résidence, contenant 3 chambres, cave, etc.

Les mesures ci-dessus, plus ou moins, sont au pied américain et conformément à un plan dressé par Jno F. Braun, arpenteur, en date du 17 avril 1882, et à un plan fait par Chas Schander, en date du — octobre 1884.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront payer sur les lieux 10 pour cent pour le prix de la vente.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais des acquéreurs.

5 oct—5,12,19,26 oct - 2, nov à la vente

PAR GIRARDEY & CO

Une Maison de Choix, dans le Deuxième District.

Sur la rue St. Philippe, entre Claiborne et Robertson.

PAR C. E GIRARDEY & CO—G. G. Friedrichs, encanteur. Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Une jolie et comfortable résidence cottage à un étage avec mansarde désignée par le No 235 rue St Philippe dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Robertson et Claiborne. Elle contient quatre chambres comprenant salon et salle à manger, une cuisine à deux étages détachée ayant quatre chambres et une chambre de bain corridor, gaz, cuve, hydrant et cour pavée.

La propriété est en bonne condition et est louée au mois sans bail

Voir le plan pour les dimensions du terrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la partie à crédit à 1 et 2 ans en billets garantis par privilèges et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, 5 pour cent bon raires d'avocat. La police d'assurance transférée, et toutes les taxes dues et exigibles en 1884, seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de la vente. 10 pour cent seront requis sur le prix de l'adjudication, au comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 oct—5,8,11 à la vente.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Coin de Bid, [illegible]